



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Le futur musée des femmes résistantes au Fort de Romainville.

Question écrite n° 4624

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur le futur musée des femmes résistantes au fort de Romainville. Le fort de Romainville a été le point de départ de déportations de femmes résistantes lors de la Deuxième Guerre mondiale. 7 000 personnes y furent internées dont près de 4 000 femmes. C'est de là que sont parties en particulier les 230 femmes du convoi des 31 000, le 24 janvier 1943. Seules 49 sont revenues. Elles furent envoyées à Auschwitz-Birkenau puis aux camps de Ravensbrück. Le « comité de soutien pour la sauvegarde du fort de Romainville pour la création d'un musée de la résistance des femmes » regroupant de nombreuses associations, amicales et personnalités du monde de la Mémoire de la déportation et de la résistance se bat depuis des années pour que la caserne historique et les casemates où furent emprisonnés les résistants hommes et femmes, ainsi que le lieu du massacre de 1944, soient préservés, que la cour du fort, ancienne cour des détenue.e.s, soit également conservée dans son périmètre actuel et qu'une partie des bâtiments existants soit utilisée pour la création d'un musée de la résistance des femmes, car il n'existe à ce jour, aucun lieu mémoriel dédié au rôle des femmes dans la résistance, qu'elles soient ou non passées par Romainville. L'aménagement du fort de Romainville a été retenu au sein des projets soutenus par la métropole du Grand Paris dans le cadre du programme « Inventons la Métropole ». Il est garanti qu'une partie mémorielle sera créée. Cela doit pouvoir se traduire par la création d'un musée des femmes résistantes, dont le rôle dans la résistance a été trop longtemps minimisé. Ainsi, elle lui demande quelles mesures elle envisage pour soutenir la création d'un musée dédié aux femmes résistantes lors de la Seconde Guerre mondiale au sein du fort de Romainville.

Texte de la réponse

La mise en valeur des Figures féminines de la résistance durant la Seconde Guerre Mondiale ne peut qu'être encouragée par le ministère de la culture. La ministre a fait de l'égalité femmes-hommes dans le domaine culturel l'une des priorités de son action, en témoigne la feuille de route présentée le 7 février dernier. Elle entend également veiller à ce que cette dimension soit mieux prise en compte dans le domaine mémoriel, en particulier au travers des expositions permanentes ou temporaires des musées de France, à commencer par les musées nationaux. Le ministère examinera donc attentivement tous les projets allant dans ce sens. S'agissant du fort de Romainville comme haut lieu de la Résistance, le ministère mène déjà une réflexion active pour sa protection et sa valorisation, notamment s'agissant de la casemate 17 qui a conservé des graffitis réalisés par les détenus ainsi que le mur des fusillés. La ville des Lilas mène, elle-même, depuis plus de quinze ans, des actions en faveur de la sauvegarde du Fort avec le projet d'un mémorial national. Le projet d'y implanter un lieu mémoriel dédié au rôle des femmes dans la résistance devra être précisé dans le cadre d'un projet scientifique et culturel qui développera notamment les collections qui pourraient y être présentées. Ce projet devra également définir les actions envisagées en faveur des publics et l'articulation avec les autres musées de France dédiés à la Résistance. Il devra en particulier prendre en compte le Musée de la Résistance nationale de Champigny-sur-Marne qui fédère un réseau national de 11 musées répartis sur tout le territoire national, et qui valorisent chacun l'histoire de la Résistance en s'intéressant à des aspects particuliers de celle-ci.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-George Buffet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4624

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 2 avril 2018

Question publiée au JO le : [23 janvier 2018](#), page 456

Réponse publiée au JO le : [17 avril 2018](#), page 3236